

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

4 mars 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 25 février 2025



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (28 janvier 2025)

- 1. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 28 janvier 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2. Indemnisation d'un administré suite à l'endommagement des pneus de son véhicule sur la voie publique
- 3. Admission en non-valeur irrécouvrables – budget activités commerciales
- 4. Avenant à la convention cadre – chaufferie bois entre le SIEL-TE-42 et la commune
- 5. Orientation budgétaire

- Informations et questions diverses
 - Présentation du centre aqualudique
 - Pont sur l'Oudan
 - Point sur l'épicerie

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.